La commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des secrétaires administratifs du MINARM s'est tenue le 5 avril 2018 sous la présidence de l'adjoint à la sous-directrice de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles.

LA CAPC SUR LES DÉTACHEMENTS : UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT !!!

Secrétaire Administratif

5 Avril 2018

La commission administrative paritaire centrale (CAPC) compétente à l'égard des secrétaires administratifs (SA) du MINARM s'est tenue le 5 avril 2018 sous la présidence de l'adjoint à la sous-directrice de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles.

A l'ordre du jour était prévu :

*La désignation du secrétaire d'adjoint ;
*L'approbation du procès-verbal de la séance du 18/10/2016 ;
*Les détachements ;
*Les intégrations ;
*Le bilan du corps des Secrétaires Administratifs au 31/12/2017 ;
*Les questions diverses.

Désignation du secrétaire adjoint

Celle-ci a été désignée à l'unanimité par les représentants du personnel.

Approbation du procès verbal de la séance du 18/10/2016

Le PV a été approuvé à l'unanimité par les membres de la CAPC.

Détachements

* 17 demandes de détachements en SACN,
* 6 en SACS
* 5 en SACE

Les 28 demandes ont été étudiées par les représentants du personnel.

La ***CFDT*** a émis un avis favorable pour 22 des 28 dossiers, s'est abstenue pour un SACN et s'est prononcée défavorablement pour 1 SACN, 3 SACS et 1 SACE.

Dans le cadre des restructurations, il a été demandé à la DRH-MD d'être vigilante sur les AMR à venir afin de laisser les postes vacants aux personnels restructurés.

Il a été constaté que certains dossiers présentés n'avaient pas le profil requis, alors qu'en parallèle des candidatures MINARM équivalentes ont été bloquées par les employeurs ou CMG.

La ***CFDT*** a demandé des formations nécessaires à la prise de poste afin de faciliter l'accès aux postes des agents du MINARM, sachant que les détachements devront être formés obligatoirement dans leurs nouvelles fonctions et sur la connaissance du MINARM.

Pour la DRH-MD, les détachements n'ont pas d'incidence sur la masse salariale. De plus les postes non pourvus seront supprimés, c'est la raison pour laquelle ceux-ci sont ouverts aux détachements.

Intégrations :

La ***CFDT*** s'est prononcée favorablement à l'intégration de 4 agents dans le corps des secrétaires administratifs.

Bilan du corps des secrétaires administratifs au 31/12/2017

La moyenne d'âge de la population du corps des secrétaires administratifs est de 48 ans.

Le corps est composé de 5049 agents dont 2322 SACN, 1324 SACS et 1403 SACE.

Un bilan au titre du recrutement des L.4139-2 a été présenté.

Questions diverses :

La ***CFDT*** suggère aux SA d'établir leurs demandes de mutation, malgré le fait qu'aux dires des employeurs ou CMG, les profils ne conviennent pas, de même ces demandes doivent être suivies par les agents. Il sera plus facile de défendre un dossier pour lequel une demande de mutation a été finalisée officiellement. Il est conseillé aux agents de prendre contact avec les représentants ***CFDT*** pour toute problématique liée à des demandes de mutation.

Le MINARM doit recruter + de 3000 personnels civils à partir de 2018, dont les profils sont inconnus à ce jour.

Un plan de requalification pour les C en B est en cours de discussion au niveau du ministère pour s'effectuer sur l'étendue de la LPM 2019-2023. Le président s'est engagé à informer les organisations syndicales sur les décisions prises concernant le nombre de postes. A ce jour, rien n'est décidé sur la CAPC du 25 octobre 2018 qui traitera des avancements au titre de l'année 2019.

Un examen professionnel interministériel d'attaché est prévu le 5 juillet 2018 (épreuve écrite).

La ***CFDT*** défend vos intérêts, votez et faites voter ***CFDT***.

La délégation ***CFDT*** était composée de Fabienne GALLEE (PFAF-CO Rennes), Patricia MARMANDE (GSBdD Bourges-Avord / Antenne Neuvy Pailloux), Cécile LARS (ESID Brest) et Jacques BERNE (EDIACA Saint Etienne).